Archives parlementaires

# Annonce par le vérificateur-général des assignats du brûlement de 46.000.000 l. d'assignats, lors de la séance du 9 pluviôse an II (28 janvier 1794)

**Citer ce document / Cite this document :**

Annonce par le vérificateur-général des assignats du brûlement de 46.000.000 l. d'assignats, lors de la séance du 9 pluviôse an II (28 janvier 1794). In: Tome LXXXIV - Du 9 au 25 pluviôse An II (28 janvier au 13 février 1794) p. 2;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1962_num_84_1_34211_t1_0002_0000_1

Fichier pdf généré le 15/05/2023

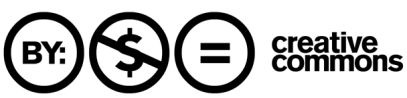

## 2

**Le vérificateur-général des assignats prévient la Convention nationale qu'il sera brûlé aujourd'hui la somme 46,000,000 livres en assignats** (1) provenant des échanges (2).

**Insertion au bulletin** (3).

## 3

**La commune de Soissons, département de l'Aisne, envoie à la Convention nationale le procès-verbal de la fête qu'elle a célébrée à l'occasion de l'inauguration du temple de la raison et de la vérité** (4).

**Mention honorable, insertion au bulletin** (5).

[*P.-V. de la fête du 30 frim. II*] (6)

Sur l'invitation faite par la municipalité aux autorités constituées et aux corps militaires d'assister à la fête civique de l'inauguration du temple de la raison et de la vérité, les membres composant le conseil général du district, ceux des tribunaux de district, de commerce, de la justice de paix et de la nombreuse société républicaine de cette ville, se sont fraternellement joints au Conseil général assemblé en la maison commune. Le maire prenant la parole, a dit :

« Si ce premier jour que nous avons consacré à la liberté dans le temple que nous lui avons destiné, est glorieux pour cette commune, combien votre triomphe, Citoyens, ne va-t-il pas doubler d'intérêt à vos yeux, en vous apprenant que l'intrigue, la malveillance et la calomnie qui avaient jeté dans les fers des patriotes, viennent d'être déjouées; atterrés par la justice nationale, les officiers municipaux de Landrecies détenus en la maison de réclusion de cette commune, viennent d'être reconnus, par la Convention, victimes du machiavélisme des ennemis de la Liberté; ils sont déclarés innocents et nous allons ajouter à notre joie celle de la leur voir partager. »

Aussitôt la salle retentit d'applaudissements, chacun s'empresse d'aller porter à ces citoyens patriotes, cette nouvelle; plusieurs municipaux volent à la maison de reclusion pour les en faire sortir et les réunir aux autorités qui les attendent avec impatience. Pendant cet intervalle, Lejeune, représentant du peuple, est arrivé dans la salle, porté par un peuple nombreux, de qui il recevait, pour la Convention, les transports de sa gratitude pour l'acte de justice dont cette commune allait recueillir les premières faveurs par la présence des innocentés à cette fête de la Liberté; à cette joie pure succéda tout-à-coup un silence attendrissant qui ne laisse plus entendre qu'une musique dont les airs annoncent la réunion des citoyens de Landrecies à ceux de Soissons; bientôt tous se précipitent dans les bras les uns des autres, tous les discours, toutes les paroles sont entrecoupés et cette fête commence et se manifeste au milieu des épanchements de la fraternité. Tous amicalement confondus sortent de la maison commune aux cris mille fois répétés de Vive la République, Vive la Montagne, Vive Lejeune, Vivent les officiers municipaux de Landrecies.

Arrivés sur la place de la Liberté, où les bataillons de la garde nationale soisonnaise, celui de Guillaume Tell, stationné en cette ville, la gendarmerie nationale, divers dépôts d'autres bataillons, nombre de défenseurs de la patrie convalescents, un peuple immense attendaient les autorités. Alors la marche prit l'ordre qui avait été arrêté par la municipalité; le cortège était précédé de la déesse de la Liberté que représentait une jeune citoyenne, vêtue allégoriquement; elle était élevée sur un brancard porté par six citoyens de la société populaire; elle était suivie des bustes de Marat et Lepeletier et des effigies de Chalier et de Beauvais et le buste de Brutus, que portaient également des sociétaires. Ensuite une charrue sur laquelle était un vieillard cultivateur, traînée et entourée par d'autres cultivateurs des deux sexes qui, vêtus de leurs habits journaliers, portaient tous instruments aratoires. A ce premier symbole de l'âge d'or, succédaient des vignerons qui portaient sur un brancard élevé un tonneau sur lequel était assis un enfant représentant Bacchus. Tout ce cortège rangé autour de la place et de la statue de la Liberté, diverses salves de canon annoncèrent la solennité de ce jour qui était le triomphe de la Liberté sur toutes les passions, et l'établissement de son règne sur la pratique de toutes les vertus. Un nouvel arbre, orné des couleurs nationales s'éleva majestueusement au milieu des cris de la plus vive allégresse, en place du premier qui avait été planté et n'avait pu se raviver à cause de la saison contraire dans laquelle il l'avait été.

Parvenu à l'état de permanence, le maire rappelle à ses frères leurs droits et leurs devoirs avec toute l'éloquence du patriotisme dont il est pénétré, et les airs retentissent d'une musique triomphante et des cris mille fois répétés de Vive la Liberté, Vive la République, Vive la Montagne, Vivent les sans-culottes. L'hymne des Marseillais et d'autres chansons patriotiques furent chantés, chacun cédant à l'impulsion du sentiment qui l'animait, chantait la sienne; tous se mêlant et se serrant fraternellement, dirigèrent leur marche vers la maison de l'administration du district où un pareil trophée fut élevé en l'honneur de la Liberté, avec les mêmes démonstrations de joie et le même enthousiasme qui ne firent que redoubler lorsque le cortège nombreux, c'est-à-dire toute la famille soissonnaise parvint à la place du faubourg dit des sans culottes et que, pour y perpétuer particulièrement le souvenir de l'héritage impérissable de cette mémorable conquête, celle de notre liberté, ce témoignage de notre ardent amour pour elle y fut offert par ses habitants et planté également, au milieu de la joie la plus pure, la plus vive et la plus républicaine.

(1) *P.V.*, XXX, 196. Lettre du 9 pluv. au présid. de la Conv., signée Depérey (C 290, pl. 911, p. 20). Mention dans *M.U.*, XXXVI, 157; *J. Fr.*, n° 492; *J. Sablier*, n° 1105; *J. Perlet*, p. 474; *Ann. patr.*, p. 1762; *J. Lois*, n° 488; *Mess. soir*, n° 529; *C. Eg.*, n° 529; *Audit. nat.*, n° 493.
(2) *F.S.P.*, n° 210.
(3) *Bin*, 9 pluv.
(4) *P.V.*, XXX, 196.
(5) *Bin*, 9 pluv.
(6) D XLII 7.

Persée creative commons